

Loi modifiant la Loi sur les entreprises de service énergétique du Nunavut et certaines autres lois en conséquence—
Entrée en vigueur

LOI SUR LA SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE QULLIQ

TR-004-2007

Enregistré auprès du registraire des règlements

2007-11-01

**LOI MODIFIANT LA LOI SUR LES ENTREPRISES DE SERVICE ÉNERGÉTIQUE DU NUNAVUT ET
CERTAINES AUTRES LOIS EN CONSÉQUENCE—**

Entrée en vigueur

En vertu du paragraphe 20(2) de la *Loi modifiant la Loi sur les entreprises de service énergétique du Nunavut et certaines autres lois en conséquence*, L.Nu. 2003, ch. 5, et de tout pouvoir habilitant, la commissaire en Conseil exécutif décrète que l'article 16 de cette loi entre en vigueur le 1^{er} novembre 2007.

PUBLIÉ PAR
L'IMPRIMEUR DU TERRITOIRE POUR LE NUNAVUT
©2007 GOUVERNEMENT DU NUNAVUT
